

PLUi de Châteauneuf-les-Martigues : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 3 août 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Châteauneuf-les-Martigues (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 3 août 2026. Il délimite 56 zones, dont 35 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 3 août 2026.

- Le PLUi de Châteauneuf-les-Martigues s'applique dans sa version du 3 août 2026 ; nous publions 7 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 56 zones : 35 urbaines (U), 5 à urbaniser (AU), 6 agricoles (A) et 10 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, Châteauneuf-les-Martigues occupe le rang 56 par le nombre de zones délimitées : 4 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 577 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Châteauneuf-les-Martigues depuis 2013, pour 1 790 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	56 zones
Zones urbaines (U)	35 zones
Zones à urbaniser (AU)	5 zones
Zones agricoles (A)	6 zones
Zones naturelles (N)	10 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Version du	3 août 2026
Partition GPU	DU_200054807_A
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200054807_A/3d0841039550457a0a87bb57879cdab4/200054807_reglement_20260803_A.pdf
Règles extraites	7 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Châteauneuf-les-Martigues

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	27 février 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29 avril 2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes

n'est pas anormale.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/chateauneuf-les-martigues-13026>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Châteauneuf-les-Martigues : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053586381
Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Risque industriel, Transport de marchandises dangereuses
Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle	13 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	8 mars 2025
Péril de la dernière reconnaissance	Inondations et/ou Coulées de Boue
Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan
Plans de prévention des risques technologiques approuvés	1 plan
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UB2, UBt1, UC1, UEa1, UEa2, UEb1, UEb2, UEc1, UEsN1, UM1i, UP2b, UP3, UP4, UQI, UQP, UV2, UVp
Nomenclature des zones à urbaniser	A05, AUE, AUH

Situation administrative

Code INSEE	13026
Code postal	13220
Intercommunalité	Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Département	Bouches-du-Rhône
Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	56 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	56 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	56 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Carry-le-Rouet (5,0 km)	56 zones
Ensuès-la-Redonne (5,1 km)	47 zones
Sausset-les-Pins (5,4 km)	52 zones
Marignane (6,7 km)	103 zones
Gignac-la-Nerthe (7,0 km)	58 zones
Saint-Victoret (8,8 km)	45 zones
Le Rove (8,9 km)	51 zones
Vitrolles (11,7 km)	125 zones
Marseille 16e Arrondissement (14,0 km)	88 zones
Les Pennes-Mirabeau (14,2 km)	126 zones
Martigues (8,2 km)	156 zones
Cabriès (17,6 km)	107 zones
Marseille 2e Arrondissement (18,1 km)	29 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/chateauneuf-les-martigues-13026>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Châteauneuf-les-Martigues : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Marseille 15e Arrondissement (18,2 km)	186 zones
Septèmes-les-Vallons (19,1 km)	95 zones
Berre-l'Étang (12,0 km)	52 zones
Marseille 14e Arrondissement (20,4 km)	143 zones
Port-de-Bouc (12,4 km)	58 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/chateauneuf-les-martigues-13026>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.